

## L'AIDE A LA FORMATION BAFA / BAFD

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

**La Caf de la Meuse finance les formations BAFA et BAFD.**

**ATTENTION : avant de faire votre demande consultez les conditions générales du Règlement Intérieur d'Action Sociale (RIAS) de la CAF de la Meuse sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) rubrique « Ma Caf » / offre de service / Enfance et Jeunesse.**

Type d'aide	Sessions concernées	Montant de l'aide	Versement de l'aide
BAFA CAF	Dès la session de base	200€	Au stagiaire directement <i>(exceptionnellement aux parents allocataires ou au partenaire dans le cadre des CEJ ou CTG)</i>
BAFD CAF			
BAFA CNAF	Session d'approfondissement	91,47€	
	Session d'approfondissement : accueil du jeune enfant	106,71€	

En Meuse, nous n'intervenons pas pour les stages pratiques.

En tant que stagiaire vous devez être âgé de 16 ans au premier jour de la session de formation générale pour le BAFA, 21 ans pour le BAFD.

### ATTENTION AUX FORMALITES

➔ **Pour le BAFD**, la demande doit être complétée sur le formulaire correspondant, téléchargeable sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) rubrique « Ma Caf » / offre de service / Enfance et Jeunesse / BAFA-BAFD, daté et signé par le stagiaire. Vous nous adressez une copie de votre attestation de stage (quel que soit le stage suivi) ou de votre diplôme.

➔ **Pour le BAFA (CAF et CNAF)**, le formulaire Cerfa est à remplir au recto par le stagiaire et au verso par les organismes de formation. Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal du stagiaire doit être joint à la demande.

**BON A SAVOIR** : dès que qu'une session de formation est validée par la Direction Régionale Jeunesse et Sports ou que le stage pratique BAFA est validé par l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports concerné vous pouvez télécharger le certificat correspondant à partir de votre espace personnel sur le site internet [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd).

**Pour faire votre demande auprès de la CAF consultez et téléchargez le formulaire sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) rubrique offre de service enfance /jeunesse / BAFA BAFD**

**Retrouvez toutes les informations utiles sur le site [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)**